

**ACTION
PRATICIENS
HÔPITAL**



**JEUNES
MEDECINS.FR**



Communiqué APH et Jeunes Médecins du 13 décembre 2018

Non à la casse de la protection sociale

Action Praticiens Hôpital et Jeunes Médecins ont pris connaissance des engagements présidentiels concernant la défiscalisation et la désocialisation des heures supplémentaires.

Pour ce qui concerne la défiscalisation : nous rappelons avec force que les médecins hospitaliers s'étaient vus exclus de la Loi TEPA et de la possibilité de défiscaliser le travail supplémentaire, réalisé sous forme de temps de travail additionnel (TTA). S'en étaient suivis de multiples contentieux au Tribunal Administratif, tous gagnés, jusqu'à ce que le Conseil d'État (avis N° 373259, en date du 02 février 2015) tranche et affirme que les praticiens hospitaliers en tant qu'agents publics ne devaient pas être exclus du dispositif de défiscalisation. Nous serons donc d'une extrême vigilance quant à l'application à notre profession du dispositif de défiscalisation, car nous en exclure serait discriminatoire, et nous conduirait à ne plus faire de travail supplémentaire, en heures ou en demi-journées, et à engager d'emblée un recours pour discrimination.

Pour ce qui concerne la désocialisation : nous considérons qu'il s'agit là d'une très mauvaise mesure, qui à terme va pénaliser la protection sociale des Français en général, et des personnels médicaux hospitaliers tout particulièrement.

Pour rappel, la retraite des praticiens hospitaliers a régulièrement été attaquée et dévalorisée. Ceux qui cessent leur activité actuellement constatent que toutes les périodes de travail n'ont pas été soumises à cotisation ou seulement partiellement (internat, statuts précaires, travail de nuit), et le déficit en points IRCANTEC que cela représente. Ceux qui vont partir plus tard se sont vus, par des artifices de calcul, amputer leur retraite d'environ 30%, malgré une mobilisation de grande ampleur de toutes les générations.

Donc désocialiser le paiement des heures supplémentaires est une augmentation en trompe l'œil du pouvoir d'achat. Les charges sociales sont en réalité du salaire différé. Les supprimer, c'est affaiblir les caisses de protection sociale, assurance maladie et retraite, et amputer d'autant les montants de retraite. Cette annonce est d'autant plus inquiétante qu'il n'est pas précisé par le gouvernement si cette exonération de charges concernerait aussi la part patronale, ce qui constituerait alors un vol pur et simple au détriment des salariés.

Nous réclamons par contre une refonte totale de la grille salariale : suppression des premiers échelons, création de deux échelons supplémentaires, et ascension de l'ensemble de la grille. Notre pouvoir d'achat s'est vu largement éroder. Pour rappel, le salaire horaire d'un PH en début de carrière est de 2 fois le SMIC horaire ! Est-ce acceptable ? Est-ce ainsi que l'hôpital va attirer les médecins ?

Action Praticiens Hôpital et Jeunes Médecins seront attentifs à l'inclusion des Praticiens Hospitaliers dans le dispositif de défiscalisation, et rejette catégoriquement l'idée de désocialisation des heures travaillées quelles qu'elles soient, ce qui conduirait à mettre en une fois de plus nos retraites en péril et l'assurance maladie en difficulté.

Contacts :

[Jacques Trévidic](#), Président CPH, Président APH

[Renaud Péquignot](#), Président AH, Vice-président APH

[Marc Bétremieux](#), Secrétaire général APH

[Raphaël Briot](#), Trésorier APH

[Nicole Smolski](#), Présidente d'honneur APH

[Emanuel Loeb](#), Président Jeunes Médecins